



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard – Trois-Denonville – Esserilly  
Communités en Montagne

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20211004\_08

## Séance du 4 octobre 2021

### Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 16

Date de la convocation :  
28 septembre 2021

Date d'affichage  
du compte rendu :  
11 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre octobre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Carmen VALLET), Olivier BLANCHARD (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Etienne MILLET, Martial VERNEREY.

Mme Valérie VUILLERMOT a été désignée comme secrétaire de séance.

### Objet : Recensement de la population, création de postes d'agents recenseurs

La campagne de recensement de la population, qui aura lieu à Mignovillard de 20 janvier au 19 février 2022, nécessite l'embauche de deux agents recenseurs. M. le Maire informe le conseil municipal du versement, par l'État, d'une dotation de 1 587 €, afin de permettre la rémunération des agents recenseurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la nomination de la coordonnatrice principale et de la coordonnatrice adjointe et décide de créer deux postes d'agents recenseurs durant la campagne 2022. Il charge M. le Maire de procéder au recrutement de ces agents et de fixer leur rémunération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

*Florent SERRETTE*